

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019

Présents : Mr. H. GIROUD-GARAMPON, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO. J. SABATINO.

Excusés : O. METE, C. FARRAT, D. FRANZIN.

ERRATUM :

Mr BOUTALEB Mohamed était licencié au club du FC 2A et non au club d'ECHIROLLES.

COURRIER

CLUB :

ARTAS-CHARANTONNAY : La licence de Mr BAYLE Maxence a été enregistrée après le 31 Août 2019, il ne peut pas vous représenter au statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020.

Le Président
H. GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
F. NARDIN